

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020



TARIF DU TRANSPORT SCOLAIRE VERS LES COLLÈGES ET LYCÉES DE CHÂTEAUDUN

Rentrée scolaire de septembre 2019 :

25,00 € / enfant pour l'année scolaire, gratuit pour le 3^{ème} enfant d'une même famille.

TARIF DU TRANSPORT SCOLAIRE VERS LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Rentrée scolaire de septembre 2019 :

25,00 € / enfant pour l'année scolaire, gratuit pour le 3^{ème} enfant d'une même famille.



TARIF DES CANTINES SCOLAIRES DE DONNEMAIN-SAINT-MAMÈS ET DE MOLÉANS

Le prix du repas pour l'année scolaire 2019/2020 a été fixé à : **3,85 €** (de septembre 2019 à juillet 2020 inclus).

La facturation est établie à chaque fin de mois au vu d'un état de présence fourni par les cantines de Donnemain-Saint-Mamès et de Moléans.



TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE DONNEMAIN-SAINT-MAMÈS

L'accueil de loisirs de Donnemain-Saint-Mamès est habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et

-Loir. Cette habilitation permet aux parents d'obtenir une participation auprès de certains comités d'entreprises.

Périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Revenus nets mensuels N-1 sans abattement	Matin de 07H15 à 08H45	Après-midi de 16H20 à 18H30	Journée de 07H15 à 08H40 et de 16H20 à 18H30	Semaine de 07H15 à 18H30
de 0 à 15.600€	1,38 €	1,83 €	2,81 €	8,73 €
de 15.601 € à 23.520 €	2,16 €	2,84 €	4,39 €	11,21 €
de 23.521 € à 31.070 €	2,76 €	3,62 €	5,60 €	13,64 €
de 31.071 € à 34.950 €	3,22 €	4,23 €	6,55 €	16,21 €
de 34.951 € et plus	3,38 €	4,42 €	6,82 €	19,86 €

Mercredi

Revenus nets annuels N-1 sans abattement	Forfait (avec repas)	Forfait (sans repas)
de 0 à 15.600€	8,80 €	5,00 €
de 15.601 € à 23.520 €	9,60 €	5,80 €
de 23.521 € à 31.070 €	11,52 €	7,72 €
de 31.071 € à 34.950 €	13,80 €	10,00 €
de 34.951 € et plus	16,56 €	12,76 €
Hors communes SIRPRS	17,20 €	13,40 €

Petites vacances (présence obligatoire minimum 2 jours) de 07H30 à 18H00

Acquittement de la facture au moment de l'inscription. En cas d'absence, sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera effectué.

Revenus nets annuels N-1 sans abattement	Vacances 2 jours (avec repas)	Vacances 3 jours (avec repas)	Vacances 1 semaine (avec repas)
de 0 à 15.600€	16,00 €	24,00 €	40,00 €
de 15.601 € à 23.520 €	19,04 €	28,56 €	47,60 €
de 23.521 € à 31.070 €	22,04 €	33,06 €	55,10 €
de 31.071 € à 34.950 €	25,04 €	37,56 €	62,60 €
de 34.951 € et plus	29,04 €	43,56 €	72,60 €
Hors communes SIRPRS	33,72 €	50,59 €	84,31 €

Ces tarifs sont valables de septembre 2019 à juillet 2020.

Pour toutes les périodes, une minoration de 10 % est appliquée à partir du 2ème enfant (enfant d'une même famille fréquentant l'accueil de loisirs).

La facturation est mensuelle.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE DONNEMAIN-SAINT-MAMÈS VACANCES DE JUILLET 2020

Ouverture du 06 juillet au 31 juillet 2020. Ouverture de 07H30 à 18H00. En cas de sortie à la journée, le pique-nique sera confectionné par les parents. En cas de non présentation des revenus, la tranche la plus élevée sera automatiquement appliquée.

Un enfant inscrit à l'ALSH habitant la ComCom du Grand Châteaudun.

Revenu déclaré annuel (Ressources avant abattement)	Semaine (Repas et goûter compris) Tarifs à confirmer
De 0 € à 15 600 €	40,00 €
De 15 601 € à 23 520 €	47,60 €
De 23 521 € à 31 070 €	55,10 €
De 31 071 € à 34 950 €	62,60 €
De 34 951 € et plus	72,60 €

Tarif minoré de 10 % pour chaque enfant d'une fratrie habitant la ComCom :

Revenu déclaré annuel (Ressources avant abattement)	Semaine (Repas et goûter compris) Tarifs à confirmer
De 0 € à 15 600 €	36,00 €
De 15 601 € à 23 520 €	42,84 €
De 23 521 € à 31 070 €	49,59 €
De 31 071 € à 34 950 €	56,34 €
De 34 951 € et plus	65,34 €

Tarif applicable aux enfants n'habitant pas la ComCom du Grand Châteaudun :

	Semaine (Repas et goûter compris) Tarifs à confirmer
Quel que soit le revenu déclaré	84,31 €